



11.02.2008

Factsheet couteau militaire 08

Pourquoi faire l'acquisition d'un nouveau couteau militaire ?

Le couteau militaire actuel a été introduit à la troupe en 1961 (couteau militaire 61). Il ne remplit plus les besoins ni les standards actuels sur les plans de la sécurité et de la technologie. Ainsi, par exemple, la lame ne se verrouille pas, ce qui peut provoquer des blessures lors de l'utilisation du couteau. De plus, la qualité des matériaux a été améliorée dans les couteaux actuels. Vu cette situation, l'armée a demandé l'acquisition d'un **nouveau couteau militaire**, avec budget de l'équipement et du matériel à renouveler 2008 (BER 08). **Ce crédit a été accepté par le Parlement par Arrêté fédéral du 19 décembre 2007.**

Y a-t-il déjà eu par le passé des plans en vue de l'acquisition d'un nouveau couteau militaire ?

Le couteau militaire 61 a fait ses preuves. Jusqu'ici, l'armée n'avait pas formulé de besoin concernant un nouveau couteau militaire.

Quel sera le processus du début du projet à la remise à la troupe ?

Dans les grandes lignes, l'acquisition du nouveau couteau militaire suivra la chronologie suivante :

- Annonce, par l'armée, du besoin d'un nouveau couteau militaire. Le modèle actuel doit être remplacé
- Elaboration, par l'armée (mandant), du cahier des charges militaire
- Elaboration des spécifications techniques par armasuisse (organe chargé de l'acquisition)
- Décision quant à la procédure d'acquisition
- Appel d'offres sur la base des exigences techniques
- Remise des offres avec modèles
- Examen des offres/vérification à la troupe
- Aptitude à l'emploi par la troupe
- Décision (choix du fournisseur et choix du type) et adjudication du mandat
- Livraison par tranches des couteaux militaires (dès la fin 2008)
- Remise à la troupe (premières écoles de recrues en 2009)

Le graphique « calendrier d'acquisition du couteau militaire 08 » donne la vue d'ensemble des activités de février 2008 à février 2009.

Quelle est la procédure d'acquisition appliquée ?

armasuisse procède aux acquisitions conformément au droit sur les marchés publics. A cet effet, des critères d'aptitude et des critères d'adjudication sont définis. L'analyse du marché a permis de constater que seul un petit nombre de fournisseurs disposent du savoir-faire nécessaire pour remplir les exigences dans la qualité requise. Concrètement, la procédure invitant à soumissionner sera appliquée (art. 35 de l'ordonnance du 11 décembre 1995 sur les marchés publics (état au 27 décembre 2006)).

Pourquoi avoir choisi la procédure avec invitation à soumissionner ?

Un modèle optimisé est requis, pour des raisons techniques.

Seul un petit nombre d'entreprises spécialisées entrent en question comme fournisseurs. Dans ce cadre de concurrence, le produit présentant le meilleur rapport prix/prestations, en plus du respect des exigences techniques, sera déterminé parmi ceux présentés. Cette méthode permet notamment de tenir compte des aspects économiques. De plus, la procédure d'acquisition est accélérée tout en obtenant la vue d'ensemble sur les risques et en veillant à ce que ces derniers soient admissibles.

Pourquoi n'y a-t-il pas de procédure de publication ?

En optant pour la procédure invitant à soumissionner, la publication est caduque, ce qui revient à dire que la concurrence a lieu entre les fournisseurs qui participent à la procédure d'invitation à présenter une offre.

Quels firmes et fournisseurs seront invités à présenter une offre ?

Il n'est pas encore possible d'indiquer les noms des firmes car il faut d'abord que ces entreprises reçoivent l'invitation à présenter une offre. Les invitations à présenter une offre et les exigences techniques seront envoyées en février 2008.

Quels risques présente l'acquisition du nouveau couteau militaire ?

Avant de déclencher la procédure invitant à soumissionner, les responsables de l'acquisition s'assurent naturellement que les fournisseurs potentiels disposent fondamentalement du savoir-faire requis. Le risque peut ainsi être maintenu faible. De plus, la vérification des modèles permet d'assurer que le couteau militaire remplit bel et bien les exigences élevées.

Quels sont les critères d'adjudication ?

Lors de l'appréciation, le prix, la performance, la qualité, les coûts subséquents, l'appréciation du fournisseur, etc. des différents produits sont comparés. Le résultat de cette analyse de la valeur intrinsèque permet de choisir la firme et le type.

Qui recevra le nouveau couteau ?

Dès 2009, toutes les recrues recevront le nouveau couteau militaire. La remise du nouveau couteau aux militaires déjà incorporés n'est pas prévue.

Indications relatives au design

Le design du couteau de soldat 08 n'est pas encore fixé définitivement. Il dépend largement de la manière dont les fournisseurs rempliront les exigences techniques. Les modèles présentés jusqu'ici sont similaires à celui qui sera acquis, mais il ne s'agit pas de la version définitive.